

RAPPORT DU MAIRE D'ARRONDISSEMENT
SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD 2012

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Tel que l'exige la *Charte de la Ville de Montréal*, je dépose, aujourd'hui, un rapport présentant, à la fois, la situation financière de l'arrondissement de Saint-Léonard au terme de l'année 2011, les perspectives financières de l'année en cours ainsi que les principaux objectifs qui orienteront la préparation du budget de fonctionnement 2013 et du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015.

Les résultats financiers au 31 décembre 2011

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2011 s'est soldé avec un surplus de gestion qui a totalisé un montant de 3 052 300 \$. Ce montant est constitué d'un surplus de 758 800 \$ provenant des opérations courantes combinant les revenus et les dépenses et d'un ajustement de 2 293 500 \$ provenant de la ville centre et visant des corrections particulières au niveau, entre autres, du règlement d'un ancien dossier de la Ville de Saint-Léonard (le litige RIGDIM – Incinérateur Foster Wheeler) pour une somme de 1 885 100 \$, d'un ajustement en regard des régimes de retraite de 291 100 \$, d'une subvention à recevoir pour l'achat de livres à la bibliothèque de 163 800 \$ ainsi que divers ajustements techniques qui totalisent les corrections.

Sur le plan des opérations courantes, nos économies proviennent essentiellement des activités de collecte de matières résiduelles résultant d'ententes plus bénéfiques que prévu et par des revenus excédentaires au niveau des permis de construction.

Résultats du programme triennal d'immobilisations – exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, des investissements locaux de 4 968 600 \$ correspondant à un montant d'emprunt net de 3 242 200 \$ ont été effectués.

Voici, par ordre d'importance, les dépenses encourues au cours de l'exercice 2011 pour permettre la réalisation des projets suivants :

- 1 707 200 \$ pour le remplacement des équipements de parcs, l'amélioration des aires de jeux ainsi que le remplacement de systèmes d'éclairage. L'arrondissement a participé notamment au *Programme d'amélioration des aménagements de parcs* (PAAP) de la Ville de Montréal et a obtenu à cet égard une contribution de 408 000 \$ pour des travaux effectués en 2011. L'arrondissement profitera encore de ce programme pour l'exercice 2012;
- 1 642 500 \$ pour des travaux de réfection de rues et de trottoirs sur le réseau local;
- 874 500 \$ pour des travaux de réaménagement de la cour de voirie à des fins de sécurité;
- 449 600 \$ pour le remplacement de matériel roulant;
- 190 600 \$ pour des travaux de protection de bâtiments sportifs. Une partie de cette somme a été imputée à la réalisation de plans et devis pour la mise aux normes et l'agrandissement de l'aréna Martin-Brodeur, dont les travaux d'une valeur totale de plus de 11 M\$ devraient se finaliser pour l'exercice 2013;
- 104 200 \$ pour l'acquisition d'équipements informatiques.

Indications préliminaires sur les états financiers de 2012

L'arrondissement de Saint-Léonard dispose pour l'année 2012 d'un budget net de 40 165 600 \$, réparti entre des dépenses de 42 275 700 \$ et des revenus de 2 110 100 \$.

Selon nos prévisions actuelles, l'arrondissement de Saint-Léonard devrait atteindre ses objectifs budgétaires tant au niveau des dépenses que des revenus. Les activités de déneigement des premiers mois de l'année étant en ligne avec nos budgets, nous espérons que les activités de fin d'année ne viennent pas perturber cet équilibre budgétaire. De même, nous espérons conserver la même cadence au niveau de nos revenus de permis de construction afin d'assurer cet équilibre.

Programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014

Le programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014 de l'arrondissement de Saint-Léonard prévoit des investissements totaux de 18 000 000 \$. Pour l'année 2012, les investissements totaux prévus seront de 6 600 000 \$, équivalant à un montant d'emprunt net de 5 600 000 \$. Une affectation de surplus totalisant 1 000 000 \$ vient s'ajouter à ce montant afin de compléter le financement requis. Les investissements de 2012 se répartissent comme suit :

- 2 400 000 \$ pour la réfection de rues et de trottoirs sur le réseau local, ainsi que pour la réfection du réseau d'éclairage;
- 3 465 000 \$ pour la réfection de bâtiments dont 2 840 000 \$ pour la rénovation majeure de l'aréna Martin-Brodeur – ces travaux, comme nous le mentionnions plus tôt, s'échelonnent jusqu'en 2013 –, 475 000 \$ pour la réalisation d'autres travaux de réaménagement de la cour de voirie à des fins de sécurité et 150 000 \$ pour des travaux préparatoires à la rénovation de la bibliothèque;

- 585 000 \$ pour la réfection et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, dont plusieurs projets subventionnés par la Ville de Montréal dans le cadre du *Programme d'amélioration des aménagements de parcs* (PAAP);
- 50 000 \$ pour la protection de la flotte de véhicules;
- 100 000 \$ pour l'achat d'équipements informatiques et de bureautique.

Ces investissements doivent permettre de maintenir nos acquis et de préserver notre patrimoine collectif.

Orientations budgétaires 2013

Comme vous en avez probablement entendu parler dans les médias, le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, monsieur Michael Applebaum, a rendu publics, le 21 juin dernier, les résultats de la réforme du financement des arrondissements, et ce, au terme d'une démarche qu'il avait lui-même initiée l'hiver dernier.

Cette réforme a pour principal effet d'accroître les ressources financières qui sont mises à la disposition des arrondissements. Saint-Léonard se voit ainsi attribuer un montant additionnel de 854 600 \$, principalement en raison d'une indexation de 2,2 % de l'ensemble des transferts. Cette bonification porte le montant de l'enveloppe budgétaire que notre arrondissement reçoit de la ville-centre pour l'année 2013 à 39 480 100 \$. Des revenus locaux et des revenus de taxation locale s'ajouteront à ce montant pour compléter notre budget pour l'année 2013. Ces prévisions budgétaires seront dévoilées en septembre prochain.

Bien que 17 autres arrondissements aient reçu plus d'argent que Saint-Léonard dans le cadre de cette réforme, nous considérons que l'exercice mené par monsieur Applebaum nous aidera tout de même à équilibrer notre budget pour 2013.

Aussi, comme cette réforme se complétera pour 2014 avec l'établissement de nouveaux paramètres et l'instauration de nouveaux modes de financement pour les services qui relèvent de la compétence des arrondissements, nous avons également bon espoir que le budget qui est mis à la disposition de notre arrondissement puisse à nouveau s'améliorer pour l'exercice financier de 2014.

Budget triennal des immobilisations 2013-2014-2015

Lors d'une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement, qui a eu lieu un peu plus tôt, ce soir, l'arrondissement de Saint-Léonard a déposé, pour fin d'adoption par le comité exécutif et le conseil municipal de Montréal, un programme triennal d'immobilisations pour les années 2013, 2014 et 2015, dont la somme des investissements s'élève à 19 000 000 \$.

De ce montant, 6 500 000 \$ sont prévus pour l'année 2013, dont 3 875 000 \$ dans les infrastructures, 1 850 000 \$ dans les bâtiments communautaires, 675 000 \$ dans la flotte de véhicules et 100 000 \$ dans les équipements informatiques.

Nous continuerons ainsi à favoriser des investissements qui contribueront à protéger nos acquis et nos actifs. Les projets et les travaux pour l'amélioration et la mise aux normes de nos bâtiments et de nos installations ainsi que pour la réfection de nos rues et de nos trottoirs demeurent donc des priorités.

Rémunération des conseillers d'arrondissement

Selon la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le présent rapport doit aussi indiquer les revenus des conseillers d'arrondissement pour 2012.

La rémunération de base pour le poste de conseiller d'arrondissement à Saint-Léonard est de 39 391 \$ et l'allocation de dépenses est de 15 310 \$.

Ces revenus sont conformes au *Règlement établissant le traitement des conseillers d'arrondissement* (le règlement numéro 2117) et à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*.

En conclusion

D'une année à l'autre, nous gérons à l'arrondissement de Saint-Léonard nos finances publiques avec la plus grande prudence et la plus grande rigueur possible, en poursuivant continuellement avec toute notre équipe d'employés notre mission première qui est de donner des services de proximité de qualité à l'ensemble de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

C'est cette tradition d'excellence que mes collègues du conseil d'arrondissement et moi tenons à perpétuer, avec la précieuse collaboration de notre directeur d'arrondissement, monsieur Gilles Rainville, et de toute son équipe de directeurs et de gestionnaires, tant dans la préparation que dans le suivi et le respect du budget 2013 et du programme triennal d'immobilisations 2013-2014-2015, et ce, comme nous l'avons si bien fait par les années antérieures.

Je vous remercie.